



LUC-EN-DIOIS

Bulletin municipal n°6

Automne / Hiver 2018 / 2019



Éditorial

Une année se termine. Déjà une nouvelle se profile et l'hiver s'annonce à grands renforts de frimas. Il peut être froid dans nos contrées et l'été chaud et sec, avec un déficit d'eau en fin de saison si bien que les arrêtés de sécheresse de la préfecture se durcissent, imposant plus de restrictions au fil des mois. Aussi la mairie a incité les villageois intéressés à s'équiper de récupérateurs d'eau pluviale, proposant une participation financière. Cette situation de pénurie s'est encore renforcée alors que le canal d'irrigation, patrimoine communal, est menacé de fermeture. Les propriétaires de jardin se voient contraints de trouver des solutions pérennes. Certains se préoccupent également des espèces animales et végétales risquant ainsi de disparaître. Heureusement, alors que des instances officielles nous imposent la fermeture du canal, la rivière Drôme, même capricieuse, reste une richesse dont les anciens innovateurs ont su utiliser le potentiel, n'hésitant pas à investir dans une micro-centrale qui fournit une énergie non négligeable, lors des périodes de fortes averses. Les temps changent. Le climat aussi. Et il convient de s'y adapter. Mais comment changer nos habitudes, surtout quand elles font partie d'un confort au quotidien ? Il suffit aujourd'hui d'appuyer sur un bouton, tourner un robinet, une clé de contact et voilà que surgit un petit miracle, si usuel que l'on n'y prête nulle

attention, comme s'il devait à jamais faire partie de nos vies. Je me souviens, et je suis certain de ne pas être le seul, du temps où l'on ne chauffait qu'une pièce, les fenêtres étaient étoilées de givre dans les chambres où, emmitoufflés sous des édredons, on se réchauffait les pieds avec des bouillottes. Les toilettes, au fond du jardin, étaient-ce, - déjà ? -, des « toilettes sèches » ? Nettement plus rustiques pourtant que celles proposées grâce aux avancées d'une technologie moderne. Cette technologie qui progresse à pas de géant, si rapidement qu'il est difficile parfois de l'adopter, tant elle met en cause nos façons de vivre, de penser, de consommer ou d'investir. Oui, les temps changent. Savons-nous que cette consommation d'énergies fossiles qui a transformé notre quotidien nous rend dépendant de puissances extérieures, promptes à user du pouvoir de nous en priver ou d'en durcir les conditions d'achat ? Que la « fée électricité » fournie par des centrales nucléaires trop vétustes peut se transformer en horrible sorcière comme ce fut déjà à deux reprises le cas ?



Les énergies fossiles sont par définition limitées et de plus en plus onéreuses. Fuel domestique, carburant de nos voitures, prix de l'électricité, du gaz... Mais qui serait prêt à réduire sa qualité de vie, à consommer moins ? Certains oui, peu nombreux. Aussi il convient de chercher à **consommer mieux**. Et ne pas craindre d'utiliser pour cela, les progrès de la technologie. La meilleure énergie serait celle qui n'est pas utilisée.

Sommaire

- P 1 - 2 : Editorial
- P2 : Equipe municipale
- P3 : Ligne Romans-Gap - Centrale, Projet école
- P4 : suite Projet école
- P5 : Subventions, Agenda 21
- P6 : suite Agenda 21
- P7 : Echos
- P8 : Suite Echos

Rédaction et maquette :
Bruno Canepa, Lilianne Guidot ;
Bernard Colignon
Imprimerie Heraldie 26150 Die
Tirage : 400 exemplaires
Papier recyclé

Compte-rendu des réunions du
Conseil municipal et budgets
figurent sur le site internet :

www. Luc-en-dios.fr
Courriel : mairie.luc@orange.fr
Tél. : 04 75 21 31 01

Donc, isoler thermiquement davantage d'habitations et bâtiments publics. Pas facile lorsqu'il s'agit de vieilles bâtisses aux murs épais, bien conçues pour supporter les chaleurs de l'été, beaucoup moins le froid de l'hiver.

C'est le cas de l'école. On ne va pas imposer aux enfants le port de doudounes, de moufles (difficile pour écrire !) et de bottes fourrées. Depuis 2015, la municipalité a le projet de rénover cette bâtisse pleine de courants d'air. Le vieux bâtiment « Jules Ferry », chauffé au fuel et l'annexe chauffée à l'électricité, tous deux énergivores, ne sont plus adaptés. D'autant que l'effectif est passé rapidement de 60 à 80 enfants et qu'il faut de surcroît prévoir d'agrandir. Agrandir, isoler, passer à un chauffage à énergie renouvelable, voilà les objectifs du projet en cours.

L'éclairage public, obsolète et également peu économe sera rénové au fil des ans. Le SDED y travaille. Grâce à la nouvelle technologie, l'extinction nocturne serait possible.

Une autre préoccupation des habitants, la sécurité routière dans la traversée de Luc est un serpent de mer. Des études sont d'ores et déjà réalisées ainsi que des recommandations émanant

de collectivités ainsi que des demandes et propositions d'habitants (voir l'enquête réalisée par Terre d'Avenir).

Là aussi les temps changent ; la réduction de vitesse et quelques aménagements dans la commune verront le jour en 2019.

D'autres actions sont en cours. Certaines sont décrites dans ce numéro. D'autres le seront dans les suivants lorsque le budget 2019 sera décidé et voté. D'ores et déjà, et grâce à la centrale, nous disposerons de crédits plus importants.

En 2019, nous devons voter aux élections européennes. Voilà 100 ans, la première guerre mondiale a pris fin. Des millions de morts dans les champs d'horreur. Plusieurs dizaines de lucois ne sont pas revenus. Plus d'un millier dans le Diois. N'oublions pas que si cette Europe ne nous satisfait pas toujours, la volonté de s'unir date de la fin d'une autre guerre et de ses atrocités, puis en 1948 le *traité de Bruxelles*, en 1957 le *traité de Rome* que d'autres traités n'ont pas cessé d'amender.

Pensez à vous inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre si vous ne l'êtes pas encore. Il vaut mieux être

inscrit et ne pas vouloir voter à une élection que ne pas être inscrit et vouloir voter !

Ce bulletin municipal est le deuxième de l'année. Lisez le bien au chaud. Si vous avez un ordinateur et Internet, surfez de temps en temps sur le site de la commune, www.luc-en-diois.fr, afin de vous informer davantage et à temps (presque) réel.

Les temps changent aussi pour l'équipe municipale avec les démissions de la première adjointe Alix Du Mesnil et de la conseillère Eve Beaudoin. Nous remercions leur engagement en faveur de la commune. Ces démissions nous ont imposé une élection partielle qui a renouvelé l'équipe. Nous souhaitons pour cette nouvelle équipe un travail dynamique et inventif en faveur de tous les habitants.

Le maire et toute l'équipe municipale vous souhaitent une bonne année 2019 de santé et de bonheur

Ce journal est le vôtre. Si vous avez des articles, photos et/ou contributions, n'hésitez pas à nous les soumettre.

Nouvelle équipe au conseil municipal :

Maire : Jacques SAUVAN

1ère adjointe : Chloé PAGLIAROLI GATTA : Responsable des commissions Finance, Economie, Service Public et Education et Social, Sport Solidarité

2ème adjoint : Didier EGLAINE : Responsable des commissions Eau, Energie Environnement et Développement Urbain, Voirie, Travaux Publics

3ème adjoint : Bruno CANEPA : Responsable des commissions Vie Culturelle, Tourisme, Patrimoine et Dialogue municipal

Conseillers municipaux :

- Bernard COLLIGNON - Responsable de la commission Transport et Sécurité routière

- Jérôme MELLET - Responsable de la commission Appel d'offres

- Charles EGLAINE

- Didier PAGLIAROLI

- Joris PRAT

- Aurélien SAUTHIER

- Vincent SAUTHIE

A noter la présence d'une seule femme dans la nouvelle équipe, alors que la parité existait pratiquement en 2014 avec 6 hommes et 5 femmes.

Ligne Romans-Gap

La vallée de la Drôme a besoin de ses trains

Aujourd'hui, la ligne TER n° 64 reliant Romans à Gap, partie intégrante de l'Etoile ferroviaire de Veynes est fragilisée. En effet, la région PACA exploitante de la voie ferrée, a pris cette décision unilatéralement sans tenir compte des besoins des habitants de la vallée de la Drôme.

Un train du quotidien, le TER n°17359, va être supprimé du lundi au vendredi à partir du 9 décembre 2018. Il relie Romans (16h24) à Gap en desservant Valence TGV, Valence Ville, Livron, Crest, Saillans, Die et Luc en Diois (18h14) avant de poursuivre sa route vers la région PACA.

Ce train est indispensable pour les habitants de la vallée : c'est un moyen de locomotion adapté à notre territoire rural ainsi qu'un

vecteur essentiel au service de l'intérêt général, contribuant au maintien de la dynamique de la vallée de la Drôme. Il permet :

- **aux salariés** du bassin valentinois de rentrer dans le Diois à une heure correcte pour préserver leur vie de famille.

- **aux habitants** de la vallée de la Drôme d'effectuer un aller et retour à Valence dans la journée.

- **aux internes** de Valence et de Crest de rejoindre leur foyer en fin de semaine ainsi qu'à ceux du lycée de Die de regagner leur domicile en région PACA.

Malgré la mobilisation des collectifs de défense du train, des associations d'usagers et de nombreux élus du territoire, la région Auvergne Rhône Alpes a décidé de remplacer ce train par un

autocar express reliant **Valence à Die** à partir du 10 décembre prochain, dans les mêmes horaires que le train.

Cette décision n'est pas acceptable : la commune de Luc en Diois ne sera plus desservie ni par le train ni par cet autocar.

Les collectifs et associations d'usagers ont demandé à la région Auvergne Rhône Alpes de prolonger cet autocar jusqu'à Luc en Diois pour l'année 2019 et d'envisager pour le service 2020 un service local ferroviaire Romans -Die -Luc en Diois-Veynes avec son propre matériel tel qu'un autorail ATER 73500, identique à celui circulant entre Grenoble et Gap.

Bernard Collignon
Association Rail Dauphiné Savoie
Léman - Conseiller délégué aux
Transports à Luc en Diois

Centrale hydroélectrique

EREMA, chargé de la maintenance de la centrale hydroélectrique propose un projet de rénovation. Il s'agirait de mettre en place à côté du groupe turbo-alternateur existant (1000 kW) un groupe plus petit (400 kW). La production de ce dernier pourrait être achetée à un prix conventionné supérieur. Selon les calculs d'EREMA, la production énergétique totale des 2 groupes devenant plus faible que la production du seul groupe actuel. Par contre le revenu financier serait plus intéressant grâce à l'artifice des tarifs conventionnés. Le coût de l'opération s'élèverait à 720 000 Euros au bas mot. Le nombre d'années pour retour à l'investissement a été apprécié entre 6 et 8 ans à production constante d'après l'historique de production constaté depuis 2004. Un débat a eu lieu entre les élus. Certains étaient pour, d'autres contre. Outre le fait que les calculs étaient basés sur des projections de débit de la Drôme, à partir de données de débits les années passées, calculs sujets à erreur, le montant de l'investissement est tel que la commune aurait dû emprunter. Cet engagement interdisait à la commune d'engager des projets onéreux.

Malgré tout, des travaux d'amélioration de la prise d'eau sont envisagés afin que celle-ci soit moins obstruée par des branches et feuilles, ce qui diminue la production. Environ 60 000 Euros. Décalcifier la canalisation permettrait d'augmenter le rendement de la centrale. Une action coûteuse : 170 000 Euros. L'eau de la Drôme est très calcaire contrairement à l'eau du Bez. Il faut enlever tous les 4 ans environ les plaques de calcaire qui alourdissent la turbine double Francis. L'opération coûte environ 35 000 Euros.

Le projet de l'école

Préambule

L'ancien bâtiment chauffé au fuel et l'annexe chauffée à l'électricité sont tous deux énergivores. Les prix de l'énergie fossile tels que le fuel et l'énergie électrique augmentent. L'effectif est passé rapidement de 60 à 80 enfants. Les conditions de travail sont et seront de plus en plus difficiles.

Agrandir, isoler, passer à un chauffage à énergie



renouvelable, voilà les objectifs du projet. La commune de Luc-en-Diois souhaite engager des travaux de rénovation, d'agrandissement et d'économie d'énergie sur plusieurs bâtiments de la commune comprenant les locaux scolaires existants, bâtiment ancien et annexe, les locaux annexes situés dans ceux de l'école, bibliothèque et logements.

Historique

Les travaux de l'ancien bâtiment commencés en 1887, ont été inaugurés en septembre 1889. L'annexe a dû être ajoutée fin du 20ème siècle. La bibliothèque a ouvert ses portes en septembre 2010.

2014 - 2015

La commune a répondu à un appel à projet du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie en présentant le projet d'une chaufferie à bois et d'une isolation accrue de l'école et de ses annexes. Il avait été question d'une chaufferie centrale pour l'école et la salle des Voconces. Six projets ont été retenus dans la Drôme, dont trois de territoires à énergie positive pour la croissance verte, et trois (dont le nôtre) comme contrats locaux de transition énergétiques. Faisant partie des lauréats, Luc se voit proposer par l'État un contrat local de ce type. À ce titre, notre maire a été reçu à l'Élysée en compagnie d'autres responsables engagés dans des démarches similaires.

2016 -2017

En référence à un cahier de charges proposé par l'ADIL (Association Départementale pour l'Information sur le Logement), le bureau d'études Alpha JM a été choisi par appel d'offres afin de réaliser :

- un audit énergétique de la salle des Voconces et les bâtiments de l'école (incluant la bibliothèque et les logements communaux qui y sont situés)

- une étude de faisabilité pour une chaufferie à bois déchiqueté pour ce même ensemble de bâtiments.

L'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) finançait ces études pour 60 %. Leur restitution a eu lieu fin septembre devant les membres de la commission « Énergie, Eau et Environnement », un habitant de la commune et deux experts, de l'ADIL et du SDED (Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme).

En bref, il en ressort ce qui suit. Le bâtiment principal de l'école consomme beaucoup plus d'énergie qu'il ne faudrait car les volumes sont importants. L'isolation par l'extérieur est envisagée. L'annexe, bâtiment certes isolé ne répond plus aux normes HQE. Son chauffage électrique pièce par pièce ne permet pas une régulation thermique fine et automatique.

La bibliothèque, chauffée à l'électricité, consomme peu car son volume est petit et son ouverture au public est limitée dans le temps.

La mise en place d'une chaudière à bois déchiquetée est possible, car la cave présente suffisamment de place. Une canalisation isolée traverse la cour. Elle peut accueillir la tuyauterie du chauffage central afin d'alimenter des radiateurs à eau dans l'annexe.

2018 - 2019

Avec l'accompagnement de l'ADIL une étude thermique a été réalisée par le Bureau d'Étude Alpha JM (août 2015), comprenant un diagnostic, des préconisations sur les travaux à effectuer et une étude de faisabilité pour une chaufferie bois. Les élus se sont interrogés sur l'adéquation de certaines préconisations sur le bâtiment ancien de l'école au regard de ses caractéristiques architecturales. (Pertinence de l'isolation extérieure ?)

Lors d'une première visite avec le CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) (mai 2018), ont été également identifiés divers points à traiter, soit dans le cadre d'une reconfiguration/amélioration des locaux (sanitaires, salle d'activité, logement inoccupé à l'étage, soit dans le cadre de travaux de maintenance/gros entretien/mise aux normes (toitures, sanitaires, menuiserie...). L'ensemble de ces travaux pourraient être intégrés dans un projet global intégrant l'ensemble des points identifiés.

La commune souhaitait conduire les études nécessaires en 2018 pour un démarrage des premiers travaux en 2019.

Le gros des travaux ne pouvant se faire que pendant les vacances scolaires d'été, les délais étant trop courts jusqu'aux vacances 2019, il a été décidé de reporter les travaux en 2020, ce qui

laisse une année de préparation à la mise en œuvre.

La commune a confié au CAUE de la Drôme une mission d'accompagnement à maîtrise d'ouvrage afin de l'aider dans la mise en œuvre de ce projet. Trois élus et les secrétaires administratifs suivront le déroulement des études et des travaux.

Usage fonctionnel

L'école existante accueillait 60 élèves en 2017-2018. L'effectif à la rentrée 2018-2019 est de 71 élèves, répartis en 3 classes de différents niveaux : 34 élèves en petite et moyenne sections de maternelle, 22 en grande section de maternelle et CP et enfin 15 dans la classe regroupant les CE1, CE2, CM1 et CM2.

A noter une prévision estimée à 80 élèves à la rentrée 2019/2020.

Les points positifs et négatifs de l'école sont :

- sa position au cœur du village, dans un secteur éloigné de la Route Départementale, à proximité de l'espace multi-accueil
- des espaces extérieurs généreux, arborés
- des orientations favorables à la lumière et l'ensoleillement (hors période hivernale / masque du Pic de Luc)
- des locaux frais en été (bâtiment ancien), **identifiés par les usagers et la municipalité :**
- des sanitaires vétustes et inadaptés élèves et personnel
- des classes trop petites - une salle de motricité trop petite, avec un sol froid
- une absence de locaux personnel : bureau, tisanerie, ...
- un chauffage difficile à régler
- un principe de chauffage peu rationnel : fuel pour le bâtiment ancien et électrique pour le bâtiment annexe
- un contrôle d'accès à améliorer parents/traiteur le matin

Dates repères :

1. Décembre 2018 : lancement de la consultation/publication
2. Avril 2019 : choix du scénario et du budget prévisionnel Conseil Départemental / Préfecture
3. Mai 2019 : validation de l'avant-projet Équipe / Maître d'œuvre
4. Décembre 2019 : validation de l'avant-projet détaillé
5. Janvier 2020 : dépôt du permis de construire

Conclusion

L'étude, le choix du maître d'œuvre et des entreprises, les appels d'offres, les demandes de subventions vont s'étaler pendant l'année 2019 sous l'égide du chargé de mission (CAUE), du maire et de quelques élus

référénts. Les travaux proprement dit commenceraient en 2020. Ce projet sera sans doute mené à son terme. Une fois réalisé, le confort, les conditions de travail du personnel éducatif et des enfants ainsi que la vie dans l'école seront amplement améliorés. La commune fera des économies d'énergie et s'engagera un peu plus dans la voie du développement durable.

Subventions aux associations

Un règlement d'attribution des subventions des associations a été discuté en groupe de travail et commission. Il est ou sera mis au vote dans un Conseil Municipal.

Pour le choix d'attribution de subventions, il sera tenu compte des critères proposés dans le règlement. Toutefois nous serons tolérant cette année envers les associations qui n'auront pas remplis les fiches imprimées de demande, d'autant plus que certaines ont déjà envoyé leur dossier.

Agenda 21 - Terre d'avenir



Une reproduction réduite d'une partie (1/4) de la mosaïque aux « bucranes » est exposée

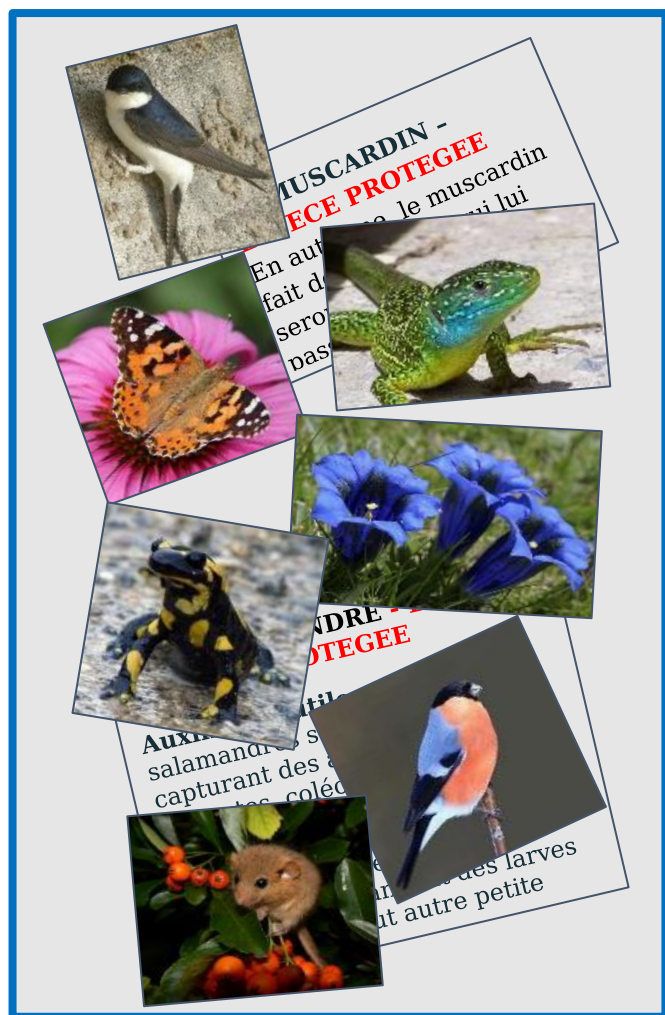
sous le porche de jardin public « Louis Froment ». L'original peut être admiré au musée d'art et d'archéologie de Valence. Cette mosaïque polychrome constituée de marbre et de pâtes de verre a été découverte en 1891.

La surface est estimée entre 54 et 72 m². Elle serait datée du 1^{er} siècle avant J-C.

C'est un mosaïste italien, venu vraisemblablement d'un atelier de la région de Bologne, qui a conçu ce pavement pour un édifice public ou la résidence d'un grand fonctionnaire de la première capitale des Voconces, Lucus Augusti.

Le « bucrane » (*du grec bous, bœuf ; kranion, crâne*) désigne un motif représentant le crâne ou tête de bœuf que les architectes antiques plaçaient comme ornement dans une œuvre d'art, une mosaïque, un tombeau ou un autel.

Une exposition permanente retraçant des espèces animales ou végétales vivant sur le territoire de Luc est en préparation. Les touristes, et pourquoi pas les lucois, pourront s'informer ainsi plus amplement de notre faune et flore. Cette exposition permanente sera accompagnée par une histoire de notre village. Le tout pourrait être mis sur des panneaux vitrés avec la boîte aux livres, ce qui le rendrait accessible à tous, à toute heure.



Une boîte aux livres est à disposition dans l'abri bus place de la fontaine.

Vous pouvez prendre un livre, le lire, le remettre, en choisir un autre. C'est gratuit et ouvert 7 jours sur 7 et 24h sur 24h !

Vous pouvez aussi en ajouter pour faire partager vos lectures. Et si vous ne trouvez pas ce que vous cherchez, n'oubliez pas que nous avons à Luc, une bibliothèque bien fournie. Des BD enfants et adultes, des revues sont aussi disponibles à la bibliothèque municipale. La cotisation annuelle n'est que de 5 Euros. Elle se trouve rue des Écoles, est ouverte le lundi et mardi de 16h à 18h et le vendredi matin de 10h à midi.

Des robinets automatiques munis de détecteurs de présence équipent désormais tous les urinoirs du village.

Le bac à compost, route de Châtillon, à hauteur de la caserne des pompiers est bien alimenté par les villageois.

Pour faire du bon compost il faut mélanger les déchets organiques qui viennent de nos cuisines, plein d'azote et les déchets végétaux plein de carbone. Comme la sciure, la paille ou les feuilles d'arbre. Les déchets organiques « verts mous mouillés » sont déposés dans le bac de gauche. Les déchets végétaux « bruns, durs et secs » sont déposés dans le bac central. Il faut mettre dans le premier bac par couche (comme des lasagnes) les deux types de déchets, puis mélanger de temps en temps. Ensuite il faut déposer ce mélange dans le bac à droite où le temps fera son œuvre. Plus exactement les lombrics et les bactéries.

Nous recherchons quelques volontaires pour triturer le bac afin de l'aérer.

Les personnes en difficulté pour toutes démarches administratives sont priées d'en informer la mairie.

Un mobilier urbain a été installé dans différents lieux du village. D'autres suivront en d'autres endroits. Garages à vélos, bacs à fleurs, bancs, poubelles, cendriers, souhaitons à ces derniers d'être bien utilisés...

L'opération « **réservoir d'eau de pluie** » est pratiquement terminée. Un grand merci à tous ceux qui se sont investis dans la distribution ou l'installation.

Une vingtaine de villageois ont profité de l'aubaine offerte par la mairie. A savoir, l'achat groupé de **récupérateurs d'eau de pluie**. Une participation financière a été budgétée pour l'année 2018 de 50 Euros pour tout achat de récupérateur pluvial ou de système d'arrosage par goutte à goutte.

Un enlèvement des 'encombrants' est prévue après la réouverture de la déchetterie

L'action se fera en 2 temps. La 1ère journée, les personnes qui ne peuvent aller à la déchetterie par manque de véhicule ou de force, mettront devant leur porte les gros objets dont elles veulent se débarrasser. La 2ème journée, les employés municipaux viendront les ramasser. Les personnes qui voudraient récupérer certains objets pourront le faire entre le moment du dépôt et celui de l'enlèvement.

Si vous avez des difficultés, ou si au contraire vous voulez **vous joindre** à celles qui donnent déjà **de leur temps pour aider**, faites-vous connaître en vous adressant à la mairie.

Echos, Echos

Une nouvelle association est née à Luc :

CEBICC « Conservatoire Entomologique Botanique et Ichtyologique du Canal des Clèches » Cette association a pour but d'y préserver la biodiversité et a constitué une équipe chargée de recenser en un catalogue toutes les espèces animales et végétales rencontrées dans les Clèches et aux alentours, afin de connaître et lister les espèces protégées dont l'existence serait menacée par une perturbation du réseau aquatique. Pour contacter l'association : ecocleches@gmail.com

En juin 2019 nous voterons pour les Européennes. Pensez à vous inscrire, si ce n'est déjà fait, sur les listes électorales avant le 31 décembre dernier délai.

En effet s'il est possible de s'inscrire à tout moment de l'année, vous ne pourrez voter qu'à partir du 1er mars de l'année suivante, ce qui sera dans les temps pour les Européennes. Ces élections offrent aux citoyens européens l'occasion de **désigner directement**, au suffrage universel direct, **les représentants qui agiront en leur nom** pendant 5 ans, au Parlement européen. Ainsi, les électeurs européens peuvent influencer la composition politique de ce Parlement, appelé à intervenir, dans le cadre de la procédure législative, sur les principales orientations et décisions de l'Union européenne. Par ailleurs, le fait que les partis politiques représentés au Parlement européen désigneront une tête de liste qui pourrait devenir Président(e) de la Commission en cas de victoire aux élections européennes, devrait constituer un enjeu politique important pour ce scrutin. *Il vaut mieux être inscrit et ne pas vouloir voter à une élection que ne pas être inscrit et vouloir voter !*

La commune a signé une convention avec le SDED (Service public Des Energies dans la Drôme) pour la rénovation de l'éclairage public. Il s'agira de changer les luminaires obsolètes et énergivores par des luminaires à DEL (Diodes électroluminescentes), bien plus économiques. Les armoires électriques peu adaptées seront modifiées et équipées de nouveaux matériels. Ce qui permettra à terme l'extinction nocturne ou la diminution de l'éclairage, qui pourra être décrétée par délibération au Conseil Municipal. Trois secteurs dans le village ont été sélectionnés. Les travaux du premier commenceront cette année ou au plus tard l'année 2019. Un nouveau secteur sera rénové chaque année jusqu'en 2021.

La déchetterie sous l'égide de la Communauté des Communes va faire peau neuve. Le terrain sera agrandi et une partie couverte. Il est projeté d'installer des panneaux solaires sur ses toits en partenariat avec la coopérative DWATT. **Elle sera fermée pour rénovation entre le 4 février et le 31 mai.** Celle de Châtillon sera ouverte en plus des horaires habituels, aux horaires de la déchetterie de Luc.

Rue de la piscine, au lieu baptisé Les Muscardins, les maisons commencent à sortir de terre. Après la Marpa, la Halle Lucus Augusti, la Maison de la Santé, les nouvelles maisons locatives et celles du lotissement, la physionomie du quartier changent la vue sur le village.



Les repas des enfants de l'école depuis la rentrée scolaire, sont préparés par le restaurant du camping « Les Foulons ». Les menus plus équilibrés sont établis à partir de produits locaux et parfois bio.

Les compteurs Linky feront l'objet d'une réunion publique programmée en début de l'année prochaine

Les secrétaires de mairie ont de plus en plus de travail. En plus de leurs tâches habituelles liées à leur fonction, elles doivent numériser tous les documents administratifs. Recevoir sur rendez-vous les citoyens de toute commune qui souhaitent refaire ou constituer un passeport ou autre pièce d'identité. Un grand nombre de courriels arrive chaque jour dans la boîte mail de la mairie sans distinction d'importance. Ce moyen moderne d'information facilite les abus. Les secrétaires doivent donc faire le tri entre ce qui est essentiel, important, publicitaire, peu utile, superflu et informer les élus concernés.

La numérotation des rues est en cours. Un numéro vous sera attribué en 2019 et vous pourrez l'arborer sur le fronton de votre habitation.

La salle de la Voûte n'est pas occupée. Elle avait été, un temps, proposée à des jeunes ados regroupés en association. L'expérience ne fut pas probante. Une autre association de jeunes plus

âgés souhaite l'occuper de temps en temps. Elle sera utilisée, pendant la saison estivale, comme salle d'exposition d'œuvres locales. L'atelier pictural en a fait la demande, l'Accorderie s'est également montrée intéressée. A quand une maison des associations ?

L'Accorderie, c'est quoi ? C'est une façon d'aplanir les inégalités et qui fonctionne en concrétisant sa croyance que le monde peut fonctionner en ne laissant personne de côté, et qu'il est possible de produire et de consommer autrement.

Chaque **Accordeur.e** met à la disposition des autres ses compétences et savoir-faire sous la forme d'offres de services. Des conseils pour cuisiner, la restauration de meubles, l'apprentissage de sports, un coup de main au jardin, une garde d'enfants ou d'animaux, un ourlet à refaire, etc....

Chaque échange de services est comptabilisé dans une **banque de temps**, selon le principe « une heure de service rendu vaut une heure de service reçu », quels que soient le service rendu et les compétences exigées.

Tous les services sont mis sur un même pied d'égalité.

Dans la banque de temps, chaque Accordeur.e dispose d'un **compte temps** où sont inscrites les heures données et reçues. La comptabilité se fait à partir de **chèques temps**. Lorsqu'une personne devient Accordeur.e, 15 heures sont déposées dans son compte, ce qui lui permet d'échanger des services immédiatement. Si vous voulez en savoir plus, des accordeur.es vous accueilleront avec plaisir les 1^{ers} vendredis du mois Salle des Bains de 10h à midi.

Catherine Bastide, kinésithérapeute à la Maison de la Santé, cesse ses activités fin décembre. Nous lui souhaitons une bonne et longue retraite.

Un grand merci aux pompiers de Luc et du Diois, ainsi qu'aux gendarmes et à tous les intervenants qui ont œuvré pour que l'incendie survenu au milieu du village ne se propage pas plus, ce qui aurait représenté un sérieux danger.

Au forum des associations les exposants étaient nombreux ce samedi 15 septembre.

28 associations de Luc et du Diois s'y étaient rassemblées. La salle des Voconces ressemblait alors à une ruche humaine où convivialité et bonne humeur en étaient le miel.

A Lucus Augusti, ancienne capitale Voconce et gallo-romaine, le **forum** était la place publique où les citoyens se retrouvent pour discuter affaires,

qu'elles soient commerciales, politiques, économiques, judiciaires ou religieuses. Aussi, aujourd'hui, le forum des associations sert encore à informer, se rencontrer, échanger autour de pratiques et d'idées comme autant de témoignage du dynamisme des associations garantes du lien social.

Maintenir la propreté du village en période estivale avec l'augmentation du nombre de lucois, est parfois difficile. Outre le nettoyage des rues, les agents communaux sont souvent sollicités par divers travaux imprévus comme le dépannage et la remise en marche de la centrale hydroélectrique, le changement de compteurs d'eau et pompes de relevage défectueux, la réparation de fuites et débouillage des regards après de fortes pluies, etc... Le week-end ou le soir après le passage des agents communaux, des débris peuvent s'accumuler, des poubelles déborder. Toutefois, si cela persiste, n'hésitez pas à téléphoner à la mairie pour le signaler.

Nids d'oiseaux et hôtels à insectes, auraient dû être posés idéalement à l'automne, mais il n'est pas trop tard pour en construire encore cet hiver. C'est peut-être l'occasion de se grouper pour faire des ateliers sympas ou pour s'apprendre à bricoler les uns les autres ou avec les enfants qui sont généralement très intéressés.

Sur internet les modèles de nids et d'hôtels à insectes foisonnent. Vous trouverez aussi les plans d'un nid dans le BM n°4.

N'oubliez pas de vous renseigner sur les grosseurs de trou pour les nichoirs qui ne sont pas les mêmes pour chaque oiseau, ainsi que l'orientation et la hauteur de pose. Pour les Hôtels à insectes, les abris seront en fonctions des différents insectes. Là encore vous trouverez des exemples sur internet vous indiquant les différents matériaux selon les locataires que vous désirez attirer.

Les attirer en leur offrant un gîte c'est bien, mais pensez, à la belle saison, à leur assurer le couvert en cultivant des plantes mellifères, prairies

fleuries, et haies champêtres.

Laisser un coin de son jardin reculé sauvage à la merci des mauvaises herbes, une zone en friche, un tas de bois ou de feuilles mortes...suffit souvent amplement !

